

# CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS

01 OCTOBRE 2025  
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq et le premier octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Lautrec, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurence BONNASSIEUX.

Présents : Laurence BONNASSIEUX – Corinne BERBIGIER – Violette SIGUIER – Geneviève BOUTIE - Nicole SUDRE – Samya MARTI

Excusé : M. RAMUSCELLO Dominique donne pouvoir à Mme BONNASSIEUX Laurence

Absents : Thierry BARDOU – Mery BERGAUD - Pauline VARO - Dorothée COUTZAC-

Le procès-verbal du 9 juillet 2025 a été approuvé à l'unanimité.

**Date de convocation** : 17 septembre 2025

**Désignation d'un secrétaire de séance** : Mme SUDRE Nicole

## **Délibération 2025- 9 : Demande d'aide sociale**

Mme BONNASSIEUX revient sur la demande d'aide émanant des services sociaux du Conseil Départemental concernant [redacted] évoquée lors du CCAS du 30 avril dernier.

Mme BONNASSIEUX rappelle que cette demande d'aide consistait à la prise en charge du remboursement d'un trop perçu de la CPAM. L'aide sollicitée était de 250€. Le CCAS avait souhaité que [redacted] exerce un recours à l'encontre de la décision de la CPAM avant de se prononcer. Mme BONNASSIEUX informe que le recours n'a pas abouti et [redacted] reste donc redevable auprès de la CPAM.

Mme BONNASSIEUX fait part aux membres de l'assemblée que la situation de [redacted] a évolué depuis. Son mari est revenu au domicile. Elle n'a donc plus les frais d'hébergement à charge.

Après examen de son dossier et de la situation actuelle de [redacted] le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de ne pas octroyer l'aide sollicitée.

## **Délibération 2025- 10 : Demande d'aide sociale**

Mme BONNASSIEUX présente au CCAS une demande d'aide émanant des services sociaux du Conseil Départemental.

Cette demande concerne [redacted] domicilié

[redacted] âgé de [redacted] ans, vit [redacted] dans un logement du parc privé et est gravement malade.

Il est bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé et est suivi par la Maison du Département de Graulhet depuis 2020 où il est accompagné sur le plan administratif et budgétaire.

Sans véhicule, ce [redacted] doit faire ses courses dans la superette du village ce qui engendre des dépenses importantes et peu maîtrisées et ne lui permet pas de s'alimenter correctement.

Le Département sollicite le CCAS afin d'obtenir le financement d'une aide à domicile dont le rôle sera d'accompagner [redacted] aux courses, l'aider dans la préparation des repas et permettre un soutien au ménage. De plus, cette présence ponctuelle au domicile sera également bénéfique pour rompre l'isolement en lui apportant un contact humain essentiel à son équilibre. [redacted] étant sans famille.

Le montant de l'aide sollicité est de 441.75€ soit 15h d'intervention ADMR.

Après en avoir délibéré, le CCAS, à l'unanimité :

- Décide prendre en charge les 15h d'intervention ADMR
- Dit que le CCAS règlera directement les services de l'ADMR.

### Questions diverses

- Préparation repas des aînés

Mme BONNASSIEUX rappelle les dates prévues :

Pour le portage du goûter : 6 décembre

Pour le repas des aînés : 13 décembre

Elle indique que cette année, la feuille d'inscription sera distribuée dans le bulletin municipal de début novembre et précise que la capacité de la salle est de 130 personnes.

Mme BOUTIE suggère d'arrêter les dates au plus tôt et demande à avoir un extrait des listes pour connaître le nombre de personnes qui serait éligibles au repas.

Pour rappel, les personnes à partir de 65 ans peuvent participer à ce repas.

Mme BONNASSIEUX précise qu'en attendant la distribution du bulletin, une campagne d'affichage sera faite dans le village et les hameaux.

Mme BONNASSIEUX donne lecture aux membres du devis du Traiteur Viaule.

Après lecture de ce dernier, les membres de l'assemblée souhaitent :

- Demander des précisions quant à ce qui est compris dans le devis (mise en place des tables, service...)
- Informer que nos employées seront présentes pour faire le service
- Essayer de faire baisser le prix du menu à hauteur de l'an dernier (22 euros par repas).

Les membre du CCAS, après discussion arrêtent le choix du menu :

Foie gras et brochette de crevette  
Joue de bœuf rôtie sauce venaison  
Ivoire coco mangue passion au mascarpone  
Café

Le CCAS devra prévoir l'apéritif et vin pour le repas

En ce qui concerne le Portage du goûter :

Mme BONNASSIEUX va solliciter Suzalia pour la fourniture de 2 pâtisseries (millefeuille, tarte citron meringuée, tropézienne, petite bûche ...) et la fourniture d'une pâtisserie au Pancossier (carrot cake, plaque gâteau chocolat...)

Animation :

Mme BONNASSIEUX rappelle que les membres du CCAS auraient aimé séquencer les interventions entre chorale et prestations de théâtre mais elle indique que le « Petit théâtre du Moulin » a décliné cette proposition car il pense ne pas être prêt.

Elle propose de contacter plusieurs chanteurs / musiciens tels que Antoine et Margaux RIVEL, Mme Aurélie Bardou, Alix et Laurent Albaret afin de connaître leur disponibilité à cette date, quelles seraient leurs conditions et voir si leur répertoire peut coller avec le public du repas des aînés.

Mme MARTI se propose de contacter M. LUCCHESI et soumet l'idée d'organiser une animation genre blind test ou autre

Décoration :

Mme BERBIGIER se propose de faire des petits bonhommes de neige au crochet pour décorer les tables.

Mme BONNASSIEUX demande aux membres de la commission si elles disposent de photos de Lautrec pour le décor. Elle va demander à Mme GOURLIN si elle en a suite à l'expo qui avait eu lieu à Lautrec.

**Fin de séance : 22h30**

**Le Président**  
**Thierry DAGUZAN**

**Le secrétaire de séance**  
**Nauc- Noelle NAUBERT**

